



**BUREAU COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 5 NOVEMBRE 2024 À 18H00**

**Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS**

Présents :

1	AIX-LES-BAINS	Renaud BERETTI	
2	AIX-LES-BAINS	FRUGIER Michel	
3	AIX-LES-BAINS	GUIGUE Thibaut	
4	AIX-LES-BAINS	MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	
5	BOURDEAU	DRIVET Jean-Marc	
6	BRISON SAINT INNOCENT	CROZE Jean-Claude	
7	CONJUX	SAVIGNAC Claude	
8	DRUMETTAZ-CLARAFOND	BEAUX-SPEYSER Danièle	Pouvoir de Nicolas JACQUIER
9	ENTRELACS	BRAISSAND Jean-François	
10	GRESY-SUR-AIX	MAITRE Florian	
11	LA BIOLLE	NOVELLI Julie	
12	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	MORIN Bruno	
13	LE BOURGET DU LAC	SIMONIAN Edouard	
14	LE MONTCEL	HUYNH Antoine	
15	MERY	FONTAINE Nathalie	
16	MOTZ	CLERC Daniel	
17	MOUXY	PERSON Armelle	
18	ONTEX	CARRIER Christiane	
19	PUGNY-CHATENOD	CROUZEVALLE Bruno	Départ après la délibération 3
20	RUFFIEUX	ROGNARD Olivier	
21	SAINT OFFENGE	GELLOZ Bernard	
22	SAINT OURS	ALLARD Louis	
23	SAINT PIERRE DE CURTILLE	DILLENSCHNEIDER Gérard	
24	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	TOUGNE-PICAZO Brigitte	
25	TRESSERVE	LOISEAU Jean-Claude	
26	TREVIGNIN	CHAPUIS Nicolas	
27	VIVIERS-DU-LAC	AGUETTAZ Robert	
28	VOGLANS	MERCIER Yves	

25 communes présentes

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 29 OCTOBRE 2024, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 13 projets de délibérations.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 28 présents et 1 procuration.

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 4 Année : 2024

Exécutoire le : 15 NOV. 2024

Publiée / Notifiée le : 15 NOV. 2024

Visée le : 15 NOV. 2024

ECONOMIE

Dispositif CitésLab 2025-2027 Demande de subventions

Monsieur le Président rappelle que le dispositif "CitésLab" est historiquement destiné à favoriser le développement économique, notamment l'économie de proximité, par des actions de sensibilisation, de détection et d'amorçage de projets de création d'entreprise, par les personnes sans emploi habitant sur le territoire de Grand Lac et/ou habitant l'un des 3 quartiers prioritaires d'Aix-les-Bains. Ce dispositif intervient en amont du processus de la création d'entreprise et en complémentarité avec les services d'accompagnement à la création d'entreprise existants.

Monsieur le Président rappelle que par délibération en date du 2 juin 2010, la CALB a mis en place ce dispositif sur son territoire pour la période 2011-2014, avec la participation de la Caisse des dépôts, de l'Europe (FEDER) et de l'Etat.

Ce dispositif a été reconduit pour la période 2014-2017 avec le soutien de la Caisse des dépôts, de l'Europe (FSE) et des partenaires opérationnels locaux, puis a été à nouveau prolongé de 2018 à 2023 avec le soutien des partenaires précédents.

En 2024, malgré la suppression du Quartier Politique de la Ville Marlioz (nouvelle cartographie nationale des quartiers prioritaires), la Banque Publique d'Investissement (BPI), au regard des bilans du dispositif sur le territoire Grand Lac, a maintenu son soutien financier à titre dérogatoire pour une année.

Bilan des 12 ans CitésLab Grand Lac (2012-2024) :

Le dispositif Citéslab a été mis en place en juillet 2011, puis a été opérationnel en janvier 2012, suite à la rencontre des partenaires socio-économiques et un COPIL de lancement.

Ce dispositif a permis de sensibiliser individuellement à l'entrepreneuriat près de 3 230 personnes, sur le territoire Grand Lac. Parmi eux, 1 774 porteurs d'initiative ont été accompagnés individuellement pour affiner et structurer leurs idées de création d'activité, permettant la création de près de 920 activités entrepreneuriales actives à ce jour.

En complément des rendez-vous individuels, près de 353 réunions collectives d'information, de sensibilisation et de détection ont été mises en place en lien avec les partenaires économiques de Grand Lac (5 838 personnes ont assisté à l'ensemble de ses réunions, depuis 2012).

845 personnes se sont immatriculées, 1068 emplois créés dont le chef d'entreprise. Un taux de pérennité à 3 et 5 ans de 94 % a été constaté (48 arrêts d'entreprise). A noter que près de 18 % des personnes rencontrées individuellement dans leur démarche entrepreneuriale ont retrouvé un emploi ou sont rentrées en formation.

Sur la reconduction du dispositif sur la période 2025 – 2027 :

Suite aux résultats positifs du dispositif CitésLab, sur demande de la BPI et avec le soutien de la Préfecture de la Savoie, il est proposé de maintenir ce dispositif sur la période 2025 – 2027, afin de répondre au besoin des personnes sans emploi, porteuses d'une idée ou d'un projet entrepreneurial sur le territoire de Grand Lac, dans le cadre du nouveau « contrat de ville » intégrant 4 « poches de pauvreté ».

Le montant total du dispositif CitésLab pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027 (3 ans) est de 280 550 €, détaillé dans le tableau suivant :

DEPENSES	COÛT
Frais de personnel CitésLab	
1. Salaires brut	153 000 €
2. Charges sociales et fiscales	67 500 €
Total des frais de personnel (1+2)	220 500 €
Charges directement liées à l'action	
3. Frais de déplacement du chef de projet CitésLab (Formation, séminaire, temps de rassemblement)	9000 €
4. Frais de communication, d'animation, événementiel	9000 €
5. Frais d'encadrement	6000 €
Total des charges liées à l'action (3+4+5)	24 000 €
Frais d'investissement	
6. Mobilier de bureau	0 €
7. Matériel et logiciel informatique	2000 €
8. Téléphonie	1000 €
Total des frais d'investissement (6+7+8)	3000 €
Dépenses indirectes de fonctionnement (Max. 15 % des frais de personnel CitésLab)	33 050 €
TOTAL DES DEPENSES	280 550 €

Sur les demandes de subventions :

Il est ainsi proposé qu'une demande de subvention de fonctionnement soit sollicitée à hauteur de 168 330 € sur la période triennale 2025-2027, suite à la validation technique de la BPI au cours de l'été 2024 auprès de :

- La Banque Publique d'Investissement (BPI) : 84 165 €
- L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) : 84 165 €

Grand Lac envisagera également de solliciter le FSE+ sur la thématique « Emploi et inclusion en métropole », au titre de l'axe prioritaire d'intervention n°3, défini par le cadre du Programme Opérationnel National FSE Emploi et Inclusion 2022-2027, soit : « Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion », après étude des modalités 2025-2027 du cahier des charges (non publiées à ce jour), pour un montant maximum de 40% du budget de fonctionnement. Il est précisé que la part d'autofinancement doit être de 10 % minimum.

Le plan de financement prévisionnel du dispositif pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027 (3 ans) est le suivant :

RECETTES	MONTANT
Banque Publique d'Investissement (BPI)	84 165 €
Contreparties publiques (1 + 2 + 3 + 4 + 5)	159 165 €
1. Etat (ANCT)	84 165 €
2. Autres (FSE – CD73)	75 000 €
3. Région	0 €
4. Département	0 €
5. Communes	0 €
Contreparties privées (1)	1000 €
1. Crédit Agricole des Savoie	1000 €
Autofinancement Grand Lac	36 220 €
TOTAL DES RECETTES	280 550 €

Les crédits seront inscrits au budget sur le service Economie.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE Monsieur le Président à demander les subventions correspondantes au service de la Banque Publique d'Investissements (BPI France) et de l'ANCT,
- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter le FSE et tout autre organisme susceptible de financer ce dispositif.

Aix-les-Bains, le 5 novembre 2024

Le Président,
Renaud BERETTI



La secrétaire de séance,
Julie NOVELLI

- | |
|--------------------------------|
| - Délégués en exercice : 33 |
| - Présents : 27 |
| - Présents et représentés : 28 |
| - Votants : 28 |
| - Pour : 28 |
| - Contre : 0 |
| - Abstentions : 0 |
| - Blancs : 0 |

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Délibération 4 : Dispositif CitésLab 2025-2027 - Demande de subventions -

Date de transmission de l'acte : 15/11/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 15/11/2024

Numéro de l'acte : d5189 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20241105-d5189-DE

Date de décision : 05/11/2024

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.1. Demandes de subventions